



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 20007

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la nécessité d'améliorer les conditions d'intégration des personnes handicapées. L'accueil et l'intégration de chaque être humain est un devoir que la société doit remplir de la manière la plus respectueuse possible. Or, dans de trop nombreux cas, il n'existe aucune structure capable d'accueillir les handicapés, notamment adultes, au sein de structures adaptées au handicap de chacun, qu'il s'agisse de l'accès à un emploi ou de l'accès aux nouvelles technologies. Dès lors, il lui demande quelles mesures d'accueil favorisé il entend promouvoir en ce domaine.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité est appelée sur l'insertion des travailleurs handicapés dans notre société et plus spécialement sur leur accès à l'emploi et aux nouvelles technologies. Si l'emploi en milieu ordinaire, et notamment dans les entreprises, est d'ores et déjà au coeur de la politique en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, le bilan de l'obligation d'emploi fixée par la loi du 10 juillet 1987 ne peut être toutefois considéré comme satisfaisant. En effet, le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés dans les entreprises assujetties plafonne depuis plusieurs années autour de 4 % (4,1 % en 2000, dernier chiffre connu) ; en outre, 36,7 % des entreprises assujetties, satisfaisant à l'obligation d'emploi par d'autres voies, n'emploient aucun travailleur handicapé. En même temps, un sondage publié lors de la semaine de l'insertion professionnelle (novembre 2002) a montré que 87 % des entreprises qui avaient recruté des personnes handicapées étaient très satisfaites. Le Président de la République fait de l'insertion des personnes handicapées une priorité nationale et la refonte de la loi d'orientation de 1975 les concernant est engagée par le Gouvernement. C'est dans ce cadre que pourront être recherchées des dispositions propres à renforcer l'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail, notamment par une plus grande mobilisation des nouvelles technologies, et ce à la lumière de l'avis donné en la matière par le Conseil économique et social au Gouvernement et qui a été rendu public le 27 mai 2003.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20007

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4370

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7432